

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 20 - votants : 24 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 25 mars 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/03/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, LAGARDE, NICOLAS, SOGUEL.

ABSENTS EXCUSES :

Mrs CHAUVAUD, GUINET, LOJEWSKI, MORIN, MOUHICA, Mmes GOMES DA COSTA

POUVOIRS : De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

De M. MOUHICA à M. SOGUEL

De M. GUINET à Mme LAINE

De Mme GOMES DA COSTA à Mme PLAIN

De M. LOJEWSKI à Mme CHEMINADE

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DESACHY

Délibération : 2024-03-02

Approbation du Compte administratif 2023 du Budget Principal de la Commune

Rapporteur : Hélène GINGAST

Le CA 2023 budget principal de la Commune laisse apparaître :

- un résultat d'exploitation cumulé (exercice et exercices antérieurs) de clôture de + 1 056 620,96 € au 31/12/23 en fonctionnement,
- un résultat cumulé d'investissement de + 230 767,70 € avant intégration des restes à réaliser à reporter.

Restes à réaliser en recettes d'investissement à reporter	67 293,00 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement à reporter	339 891,00 €
Soit un besoin de financement des restes à réaliser	- 272 598,00 €

AR Prefecture

016-211601380-20240325-DCM202403_02-DE
Reçu le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024

Le besoin réel de financement en investissement est donc au total de - 41 830,30 €

Après couverture du besoin réel de financement en investissement, par le résultat de clôture d'exploitation cumulé à affecter (dit « capacité d'autofinancement »), il restera à affecter en 2024 en fonctionnement la somme de + 1 014 790,66 €.

Hors la présence de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après approbation du compte de gestion du Receveur, afférent au budget principal de la Commune ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après vérification de la conformité des deux documents ;

A l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et aucune abstention,

ADOpte le compte administratif 2023 afférent au budget principal de la Commune

Fait et délibéré à FLEAC, le 25 mars 2024

Ont signé en annexe au compte administratif 2023: Mmes LAINE (2 voix), CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE (2 voix), DIABY, JUIN, PLAIN (2 voix), RANIVOALISON, VASLIN, Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, LAGARDE, NICOLAS (2 voix), SOGUEL (2 voix).

Pour copie conforme,
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 26 MARS 2024

Réception du : 26 MARS 2024

Mise en ligne le : 28 MARS 2024

Le Maire, Hélène GINGAST



Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.